

Compte-rendu du Conseil Municipal du 29 Mai 2015

Présents :

Madame Lucienne BIARDOUX – Maire

Monsieur Fabien BUSSY - 1^{er} adjoint

Monsieur Hervé JEAN-LOUIS - Conseiller

Madame Caroline MALATERRE – Conseillère

Madame Jacqueline MIRAT - Conseillère

Marc-Antoine SOURD - Conseiller

- Monsieur Roman CHARLES - 2^{ème} adjoint

- Madame Nicole JOYOT - Conseillère

- Madame Miriam MATHIEU – Conseillère

- Monsieur Frits MONKING - Conseiller

Représentés :

Monsieur Daniel GONTHIER - Conseiller donne pouvoir à Fabien Bussy

A 19h35, Madame BIARDOUX déclare la séance ouverte.

Ordre du jour

- Devis des vitraux de l'église

- Approbation P.L.U.

- Devis entrée de la mairie

- Travaux et subventions encourus

- Questions diverses

1) Travaux église Sainte-Amélie :

a) Vitraux de l'église :

4 devis ont été reçus :

Entreprise Weinling : 28 572,30 € H.T.

Alliance et Verre La Lumière : 31 978,25 €

Entreprise Parot : 50 202,00 €

Art et Vitrail : 41650,00 €

L'entreprise Weinling est la mieux-disante, répond au C.C.T.P. et a toutes les qualifications Monuments Historiques, il est proposé de délibérer pour sélectionner cette entreprise.

Délibération : choix de l'entreprise Weinling pour restaurer les vitraux : Vote pour 11 voix

b) Ordres de service pour la deuxième tranche de la restauration des toitures :

En raison de la bonne exécution des travaux de la 1^{ère} tranche, les ordres de service pour la 2^{ème} tranche doivent être envoyés aux entreprises.

Délibération : donner ordre à Monsieur Bury d'envoyer les ordres de services aux entreprises retenues pour la 2^{ème} tranche : Vote pour 11 voix

2 - Approbation du P.L.U.

Après cette délibération, le P.L.U. sera envoyé à la préfecture et sera adopté si non-réponse au bout d'un mois.

Une longue discussion s'est engagée sur les contraintes imposées à la commune pour établir le P.L.U.

Délibération : approbation du P.L.U. :

Abstention : 1 - Vote contre 1 - Vote pour 9

3) Devis entrée mairie

Entrée et rampe d'accès handicapés

3 devis ont été reçus :

BSF- Est	3 072,00 € H.T
Ets GOYER	10 737,00 € H.T.
Ets LAHAYE	7 988,00 € H.T.

L'offre de Monsieur LAHAYE a fourni les plans pour l'accord de la DETR, établit les plans pour le permis de construire, correspond à la réglementation et respecte toutes les exigences de la DETR.

Délibération pour le choix de l'entreprise LAHAYE : Vote pour 11 voix

Choix de l'entreprise qui réalisera la marquise et la ferronnerie :

Seules 2 entreprises ont fait parvenir un devis :

Entreprise Goujat :	Marquise carrée :	4 526,55 €H.T.
	Marquise ovale :	4 937,24 € H.T.
	Ferronnerie :	1 243,00 € H.T.
Entreprise Lumière :	Marquise rectangulaire :	3 918,30 € H.T.
	Ferronnerie :	2 081,16 € H.T.

La marquise chiffrée par l'entreprise Lumière correspond à la dimension du perron de la mairie et les matériaux utilisés pour la ferronnerie sont plus esthétiques.

Délibération : choix de l'entreprise LUMIERE pour réalisation de la marquise et de la ferronnerie : Vote pour 11 voix

Les travaux seront réalisés en Septembre

4) Travaux et subventions en cours

- Le logement de la Poste :

Ce logement conviendrait aux nouveaux boulangers. Il nécessite des travaux de remise en état :

Devis reçus : Entreprise Goyet Entreprise Tixier Entreprise BFS Est
Devis attendus : entreprise Catel
Toiture : 3 devis sont attendus

5) Questions diverses

- **Ecole de Brassy** : participation aux frais d'accompagnement des enfants à la piscine : 295,10 € pour 7 enfants

Délibération : participation de 295,10 € - Vote pour 11 voix

- La préfecture demande que soit désigné un élu pour déposer plainte au nom de la municipalité

Délibération : désignation de Jacqueline Mirat, conseillère, pour déposer plainte au nom de la municipalité : vote pour 11 voix

- **Pose de 2 panneaux de limitation de vitesse au Parc :**

Devis le mieux-disant, entreprise Lacroix : 506,56 H.T. pour la fourniture de ces panneaux. Les panneaux seront posés par les agents municipaux.

Délibération : vote pour l'achat de 2 panneaux auprès de l'entreprise Lacroix, : vote pour 11 voix

Autorisation donnée à Monsieur LOIZON de daller jusqu'à la route.

Une motion de l'ensemble du conseil municipal est déposée auprès de la Poste pour qu'Annie puisse exercer sa mission de service public (manque d'argent liquide pour les habitants).

Madame Biardoux lève la séance à 22 h 15 heures